

Profession de foi de la liste *enseignants-TSE* pour les élections au conseil de gouvernance de TSE

D'après les statuts de Telecom Saint-Etienne (TSE), le conseil de gouvernance de l'école a pour principal rôle d'**établir la politique générale** de fonctionnement et de développement de TSE. Pour que ce conseil puisse remplir pleinement ses fonctions, **les signataires de la liste *enseignants-TSE* s'engagent au respect des principes suivants.**

1. Gouvernance de l'école

- Pour que de réels arbitrages puissent être menés au sein du conseil de gouvernance, sur le recrutement de nouveaux personnels, sur l'évolution des formations, sur les grandes orientations de l'école, ou sur tout autre question stratégique, **un travail de réflexion doit avoir lieu préalablement avec les enseignants et enseignants-chercheurs** (et plus largement si nécessaire). Ce travail, animé par l'équipe de direction de l'école, doit permettre d'élaborer une ou plusieurs propositions qui seront soumises au vote du conseil. Les membres de la liste seront très attentifs à ce que le conseil de gouvernance soit bien associé aux dimensions amont des évolutions stratégiques de l'école et que son action ne se réduise pas à la validation d'actions déjà engagées par l'équipe de direction.
- Le conseil de gouvernance doit, le plus souvent possible et quand cela s'avère nécessaire, **inviter à ses séances les responsables pédagogiques, administratifs et scientifiques** qui peuvent éclairer les prises de décision et les votes.
- Les membres de la liste s'engagent à mettre en place, en préparation des conseils de gouvernance, **une consultation de leur collègue électeur** et ils s'engagent à animer des commissions de réflexion sur les sujets qui le nécessitent.
- Pour assurer l'indépendance du conseil, les membres de la liste **ne feront pas partie de l'équipe de direction de l'école**. Si, à la suite d'un changement de direction, certains membres sont impliqués dans la nouvelle équipe, ils déposeront leur démission.
- Les membres de la liste seront particulièrement attentifs aux questions budgétaires, de gestion des ressources humaines, des partenariats et à l'adéquation entre les moyens et les ambitions de l'école.

2. Pilotage de l'école

Les élus de la liste *enseignants-TSE* seront amenés à voter pour choisir la prochaine équipe de direction de l'école et le projet qu'elle portera. Dans ce cadre, ils souhaitent que la nouvelle équipe de direction de l'école s'engage sur les principes suivants :

- Compte tenu de la diversité des thématiques couvertes par l'école, et de ses activités dans le domaine de la pédagogie, de la recherche ou en relation avec les acteurs industriels, le comité de direction doit avoir une **configuration élargie** pour assurer un pilotage efficace et éclairé de l'école. Celui-ci **doit permettre d'impliquer un plus grand nombre de collègues dans les réflexions amont et les prises de décisions** et il doit permettre une **meilleure diffusion des informations**
- Un ou plusieurs membres du comité de direction devront être chargés d'animer des réflexions sur la **stratégie scientifique** de l'école en relation étroite avec les directeurs des laboratoires de recherche qui lui sont associés.